



Surendettement aide pour un dossier

Par **nani15**, le **09/05/2011 à 19:12**

Bonjour,
Une de mes amie, qui n'a pas internet, à déposé un dossier de surendettement il y a 7 ans à la banque de france.
Elle a toujours remboursé sa dette et devait logiquement être tranquille fin d'année 2011.
Aujourd'hui elle reçoit une facture d'un organisme de crédit ... (cofi...) qui lui réclame 9000 euros en + à régler dans les 8 jours.
Mon amie c'est donc rendu à la banque de france, ils lui ont dit "c'est un vieux dossier, il est au archive je ne peux pas vous dire, si vous voulez qu'on négocie avec eux, il faut repasser en commission."
Mon amie à parcouru en long et en large son dossier, elle ne comprend rien.
Que faire ???
Elle veut payer ses dettes, mais pas être la victime des ces "charognards".
Est ce qu'il faut qu'elle contacte un avocat ?
un notaire ?
un juriste ?
une association ?
Quels sont les tarifs ?
Merci beaucoup de votre aide, pour elle,
Merci

Par **mimi493**, le **09/05/2011 à 21:46**

[citation]Aujourd'hui elle reçoit une facture d'un organisme de crédit ... (cofi...) qui lui réclame 9000 euros en + à régler dans les 8 jours. [/citation]
De quand date le crédit, de quand date le dernier versement ?
Vous devez avoir des documents concernant votre dossier, l'état de vos dettes, etc. Il y était ? Si non, pourquoi ne l'avez pas signalé ?

Par **nani15**, le **10/05/2011 à 19:33**

Bonjour,
Merci de votre réponse, je suis désolé d'avoir tarder à vous répondre, mais j'ai du contacter mon amie pour avoir les réponses.
Dans le tableau de la commission de la banque

de france, il est noté qu'au terme des 96 mois, la dette pour cet organisme est nul.rnTandis que Cofi... réclame encore 9800€.rnAu terme des 96 mois mon amie a encore une dette, mais elle doit repasser en commission pour un plan d'échéance, mais cofi... ne faisais pas partit des créanciers restant...rnque pensez vous de cela ?rnqui pourrais aider mon amie ?rnMerci beaucoup de votre aide,